



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'Hôtel de ville de Saint-Jude le 6 juin 2023, le Conseil a adopté le règlement # 485-01-2023 amendant le règlement numéro 485-2012 concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 940, rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-jude.ca

Donné à Saint-Jude, ce 7 juin 2023

Denis Meunier,
Directeur général
et greffier-trésorier par intérim